

Le contrôle douanier dans les relations postales franco-suisse

Laurent BONNEFOY

CONFÉRENCE DU 4 JUIN 2016

Le transport international de marchandises par la voie postale a été autorisé assez tardivement, en 1881 par colis puis en 1925 dans les objets de correspondance (lettres et paquets).

Les colis postaux étaient alors en concurrence avec ceux des compagnies privées et peu de pays membres de l'Union Postale Universelle (UPU) les acceptaient. En ce qui concerne les objets de correspondance, il s'agissait d'une demande incessante de la part des acteurs économiques mais la Première Guerre mondiale était venue stopper l'élan commercial.

La reprise normale des relations postales en Europe et le développement progressif des échanges avec les autres continents ont incité l'UPU à s'adapter à cette évolution et à convaincre ses membres de ne pas rester que des transporteurs de courrier.

La France et la Suisse avaient déjà des échanges en expansion que la frontière et les barrières douanières ne freinaient guère. Surtout, les horlogers des deux côtés pouvaient trouver là un moyen idéal de transmission de leur matériel, peu volumineux mais précieux.

La conférence s'attache à montrer quelques bribes de ces échanges bilatéraux à travers les emballages et enveloppes de ce qui a contenu des objets à dédouaner par la voie postale.

Ce sont surtout les traces de contrôle et de taxation par les douanes et par les postes qui font tout le sel de la collection en la matière. Les périodes de contrôle des changes apportent une touche supplémentaire à l'intérêt philatélique puisqu'elles donnent lieu à des réquisitions voire des saisies de valeurs, la Suisse étant réputée être un refuge fiscal.



Envoi de pièces d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds vers Besançon avec double visa douanier à la sortie de Suisse et à l'entrée en France en 1953.



Lettre recommandée de Marseille pour Genève vue par la douane au départ en raison du contrôle des changes renforcé depuis mai 1981.



Envoi de monnaies de collection en 1938 avec taxe de dédouanement à l'arrivée